

Stagiaires : titularisation immédiate, pas de report en décembre !

Pour la FNEC FP-FO les stagiaires ne peuvent pas être les victimes collatérales de la gestion calamiteuse de la crise du Covid-19. Et pourtant c'est bien ce qu'annonce le ministre Blanquer avec l'aval du gouvernement.

Le ministre Blanquer annonce une titularisation des stagiaires en décembre 2020 : inacceptable !

Le ministre voudrait pénaliser les stagiaires à cause du Covid-19 qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Attendre six mois pour une titularisation rétroactive au 1er septembre 2020, tout cela n'a aucun sens.

L'incertitude dans laquelle sont les stagiaires doit être levée. Ils ont tout au long de l'année fait cours, rendu mémoires sur mémoires, ils ont passé leurs examens universitaires tels qu'ils sont imposés par la mastérisation que FO rejette ; ils ont donc accompli, malgré les mois de confinement et l'arrêt des cours à l'université, leur travail.

Ils n'ont pas à payer les frais de cette situation

La FNEC FP-FO rappelle qu'avant la mastérisation des concours, les étudiants détenteurs de la licence étaient détenteurs de leur concours en réussissant les épreuves (écrites et orales) du concours pour devenir fonctionnaires stagiaires.

Les stagiaires 2019 n'ont pas démerité

Tous les ans et en obtenant gain de cause dans la plupart des situations, la FNEC FP-FO a toujours demandé la titularisation de tous les stagiaires, s'opposant à tous les licenciements.

Que serait-il reproché aux stagiaires ? De ne pas être devant élèves ? Faux, comme tous les personnels que remercie chaque jour le ministre Blanquer, ils se sont décarcassés pour que les élèves suivent les cours. Comme tous les jours, depuis des semaines, ils se sont mis en quatre pour garder le lien avec les élèves, l'équipe pédagogique, leur école ou établissement et services.

Dans des circonstances exceptionnelles, le ministre doit en tenir compte

Certes, ils ne peuvent être inspectés en juin, certains n'ont peut-être pas encore validé leur Master 2, certes, les Universités sont fermées, mais pour tous les stagiaires, le gouvernement doit prendre en compte qu'ils ont travaillé comme tous les personnels, sous la pression, faisant preuve comme tous les personnels d'un dévouement sans pareil, malgré les conditions qui pèsent sur eux.

Dire qu'ils ne sont pas titularisables en juin, ce serait dire qu'ils sont des sous-professeurs ! Pour la FNEC FP-FO, c'est non !

.../...

De plus, les stagiaires qui souhaitent changer de département ou d'académie pour la rentrée voient cette possibilité réduite à néant.

Les stagiaires sur une chaise éjectable ? Inadmissible !

Stress, pression, travail sans fin, avenir inconnu et incertain : les stagiaires disent STOP ! Titularisation immédiate sans report en décembre, report qui en plus remettrait en cause leur mutation, leur droit à carrière, leur statut de titulaire, avec in fine la mise en place d'une génération de contractuels. C'est aussi ce à quoi conduirait la réforme de la formation des enseignants dont la FNEC-FP FO demande d'urgence l'abandon.

La FNEC FP-FO revendique pour les stagiaires :
La titularisation immédiate sans report en décembre de leurs droits
(mutation, carrière, salaires, reclassement)

Montreuil le 20 avril 2020